



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2007

Examen des accidents types dans le secteur de la construction et dans les sous-secteurs des travaux d'installation (nace 453) et des travaux de finition (Nace 454)

Octobre 2008

1. Introduction

Dans le cadre de la réalisation des objectifs définis dans le contrat d'administration, les services réalisent annuellement 3 études des accidents du travail dans 3 secteurs d'activité économique déterminés. Le secteur de la construction est le secteur d'activité économique le plus régulièrement analysé, puisque cette étude est la onzième réalisée par le service de la Banque des données du Fonds des Accidents du Travail (FAT) depuis 1993. Cette fréquence est guidée notamment par le risque particulier d'accidents du travail dans ce secteur. L'étude des secteurs à risque a, entre autres, pour objectif de contribuer à la diminution des accidents graves, objectif inscrit dans le plan Pharaon de lutte contre les accidents de travail graves, par la mise à disposition d'une information statistique détaillée sur les caractéristiques des accidents du travail, les circonstances au cours desquelles ils surviennent et leurs conséquences.

Créée au début des années nonante, la banque de données du FAT est alimentée par les entreprises d'assurances. Depuis 2005, la communication des données se fait par flux électroniques, ce qui a permis d'améliorer la fiabilité des informations. La banque de données dispose de l'ensemble des données d'accidents déclarés par les employeurs à leur assureur. En 2005 également, de nouvelles variables décrivant le processus accidentel ont été introduites dans le cadre de l'harmonisation européenne des données sur les accidents du travail. Il convient en outre de relever les modifications de nomenclature des natures et sièges de lésions ARAB en nature de la blessure et localisation de la blessure telles que définies dans l'AR du 14 mars 2005 et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Les données des accidents du travail sont complétées par des données relatives à l'emploi, au secteur d'activités et à la taille des entreprises fournies par l'Office National de la Sécurité Sociale (O.N.S.S.). Les données de la banque de données du FAT sont donc représentatives du secteur de la construction (Nace 45). Il convient de rappeler ici que le Nace 45 ne couvre pas exactement le même champ que la commission paritaire 124 de la construction.

Depuis quelques années, le secteur de la construction connaît des campagnes annuelles de prévention des accidents du travail, ciblant des groupes de travailleurs particuliers et orchestrées par le CNAC. En 2008, le thème de la campagne vise les entreprises de parachèvement et de finition. C'est pour cette raison que la présente étude accordera une attention particulière à ce secteur d'activité en consacrant un chapitre aux accidents types les plus fréquents.

2. Méthodologie

2.1. QUESTIONS DE DÉPART

La théorie de la recherche en sciences sociales définit les questions de départ¹ comme la forme sous laquelle le chercheur peut énoncer son projet de recherche en exprimant le plus exactement possible ce qu'il cherche à savoir, à élucider, à mieux comprendre. Elles ont la forme de questions simples et claires.

Deux questions sont à la base de la présente enquête :

- Le profil des accidents du travail dans les sous-secteurs du parachèvement et de la finition est-il fondamentalement différent de celui des autres sous-secteurs de la construction ?
- Quels sont les aspects qualitatifs et quantitatifs particuliers du risque d'accidents du travail dans les sous-secteurs du parachèvement et de la finition ?

2.2. HYPOTHÈSE DE TRAVAIL

La recherche scientifique en sciences sociales est sous-tendue par l'énoncé d'une hypothèse de travail². La théorie définit celle-ci comme une proposition provisoire, une présomption, qui demande à être vérifiée. Elle peut prendre deux formes différentes, soit l'anticipation d'une relation entre un phénomène et un concept capable d'en rendre compte, soit comme l'anticipation d'une relation entre deux concepts. En d'autres mots, elle est une réponse plausible et possible aux questions de départ dont l'enquête confirmera ou infirmera la validité et la pertinence.

Nous basant sur les conclusions des études déjà menées depuis plusieurs années dans différents secteurs industriels par le service de la banque de données du Fonds, nous avons formulé notre hypothèse de travail de la manière suivante :

Il existe un profil-type de l'accident du travail dans les secteurs de la finition et du parachèvement qui est différent de celui dans les autres sous-secteurs de la construction. Ces différences appellent une approche adaptée de la prévention des accidents du travail.

2.3. POPULATION DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur l'ensemble des accidents survenus sur les lieux du travail à des travailleurs du secteur de la construction durant l'année 2007. Ces accidents auront été déclarés aux organismes d'assurance et acceptés par ceux-ci.

Il existe un petit nombre d'accidents (59) pour lesquels l'organisme assureur n'a transmis aucune information quant à la décision de prendre en charge l'accident et à d'autres variables. Ces accidents ont été retirés de l'étude. Si l'information disponible concerne l'ensemble des accidents du travail survenus dans le secteur en 2007, il faut tenir compte des limites liées à l'absence d'information quant aux travailleurs intérimaires et au travail de sous-traitance. Ces informations seront disponibles pour les accidents survenus à partir du 1^{er} janvier 2008.

¹ Denise Delière-Rott : Initiation à la recherche scientifique, Ecole de Santé Publique-UCL-LEW ; R. Quevy et L. Van Campenhoudt, Manuel de recherche en sciences sociales, Dunod, Paris, 1995 ; L. Albarello, F. Digneffe et alii, pratiques et méthodes de recherches en sciences sociales, Ed. Armand Colin, Paris, 1995 ; B. van Cutsem Syllabus d'Initiation à la recherche scientifique, Université Nationale du Rwanda - Ecole de Santé Publique et de Nutrition, 75p, 1992.

² ibidem

2.4. DÉFINITIONS

On entend par:

◇ Suite des accidents

- **Cas sans suite (CSS)** : tout accident sans incapacité de travail réparé exclusivement par des frais médicaux et/ ou une perte de salaire payée pour le jour de l'accident.
- **Incapacité temporaire (I.T.)** : tout accident entraînant une incapacité temporaire de travail mais pour lequel une guérison du cas sans séquelle est prévue. Des frais médicaux peuvent aussi être payés comme dans les cas suivants.
- **Incapacité permanente (I.P.)** ;; tout accident ayant probablement des séquelles permanentes. Cet accident a ou n'a pas eu de période d'incapacité temporaire partielle.
- **Accident mortel** : Tout accident entraînant la mort, immédiate ou non, de la victime.

◇ Indices de fréquence et de gravité

- **Le taux de fréquence (T.F.)** : c'est le nombre d'accidents par million d'heures prestées. Il est égal au nombre d'accidents (d'une incapacité temporaire d'un jour au moins ou mortels) multiplié par 1.000.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques.

➤ Mode de calcul avant 2000 :Le nombre d'heures d'exposition aux risques est obtenu en multipliant le nombre de journées O.N.S.S. prestées par 8 heures.

➤ Nouveau mode de calcul à partir de 2000 : Le nombre d'heures d'exposition aux risques est équivalent au nombre de jours ONSS convertis en équivalents temps plein et multiplié par 7,6 heures. Le nombre d'heures d'exposition au risque est extrapolé à partir des données ONSS, situation 30 juin.

- **Le taux de gravité réel (T.G.)** : ce taux est égal au nombre de journées calendrier réellement perdues multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques.

- **Le taux de gravité global (T.G.G.)** : ce taux est égal à la somme de journées calendrier réellement perdues et du nombre de journées d'incapacité forfaitaire multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques. Pour le calcul du nombre de journées forfaitaires, la somme des taux d'incapacité est multipliée par 75 et le nombre des accidents mortels par 7.500.

- ◇ **% de la construction dans le secteur privé** : Ce taux représentant la part en pourcentage des accidents du travail du secteur de la construction dans l'ensemble du secteur privé (année 2007) selon l'élément analysé.

- ◇ **Travailleurs manuels et intellectuels**: Pour ce qui est des victimes d'accidents du travail, sont compris dans les travailleurs intellectuels, les employés administratifs, autres employés et employés intérimaires, le cas échéant. Sont compris parmi les travailleurs manuels, toutes les autres catégories de travailleurs.

◇ Les variables européennes

- **Le type de travail** désigne la nature principale du travail, de la tâche (activité générale) faite par la victime au moment de l'accident.

- **La déviation** désigne le dernier événement, déviant de la normale, conduisant à l'accident.
- **L'agent matériel associé ou lié à l'événement déviant** désigne le principal agent matériel associé ou lié à l'événement déviant.
- **Le contact - modalité de la blessure** désigne le contact qui a blessé la victime

◇ Les sous-secteurs d'activité économique - code NACE-BEL 2003

Le secteur de la construction se subdivise en sous-secteurs codés en 5 positions dont la liste suit :

Secteur NACE 45 : CONSTRUCTION

45.1. Préparation des sites

- 45.11. Démolition d'immeubles et terrassements
 - 45.111. Démolition d'immeubles
 - 45.112. Terrassements
- 45.12. Forages et sondages
 - 45.120. Forages et sondages

45.2. Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil

- 45.21. Travaux de construction y compris ouvrages d'art
 - 45.211. Construction de maisons individuelles
 - 45.212. Construction d'autres immeubles résidentiels et d'immeubles de bureaux
 - 45.213. Construction de bâtiments d'usage industriel, commercial ou agricole
 - 45.214. Construction de tunnels, ponts, viaducs et similaires
 - 45.215. réalisation de canalisations à longue distance, construction de réseaux de télécommunication, construction de lignes de transport d'énergie
- 45.22. Réalisation de charpentes et de couvertures
 - 45.220. Réalisation de charpentes et de couvertures
- 45.23. Construction d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et d'installations sportives
 - 45.230. Construction d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et d'installations sportives
- 45.24. Génie hydraulique
 - 45.241. Travaux de dragage
 - 45.242. Autres travaux maritimes et fluviaux
- 45.25. Autres travaux de construction spécialisés
 - 45.250. Autres travaux de construction spécialisés

45.3. Travaux d'installation

- 45.31. Travaux d'installation électrique
- 45.32. Travaux d'isolation
- 45.33. Plomberie
 - 45.331. Installation de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation
 - 45.332. Autres travaux de plomberie
- 45.34. Autres travaux d'installation

45.4. Travaux de finition

45.41. Plâtrerie

45.42. Menuiserie

45.421. Menuiserie en bois ou en matières plastiques

45.422. Menuiserie métallique

45.43. Revêtement des sols et des murs

45.431. Pose des carrelages

45.432. Pose de revêtements de sol en bois ou en d'autres matériaux

45.433. Pose de papiers peints

45.44. Peinture et vitrerie

45.441. Peinture

45.442. vitrerie

45.45. Autres travaux de finition

45.5 Location avec opérateur de matériel de construction

45.50. Location avec opérateur de matériel de construction

3. Cadre d'Analyse

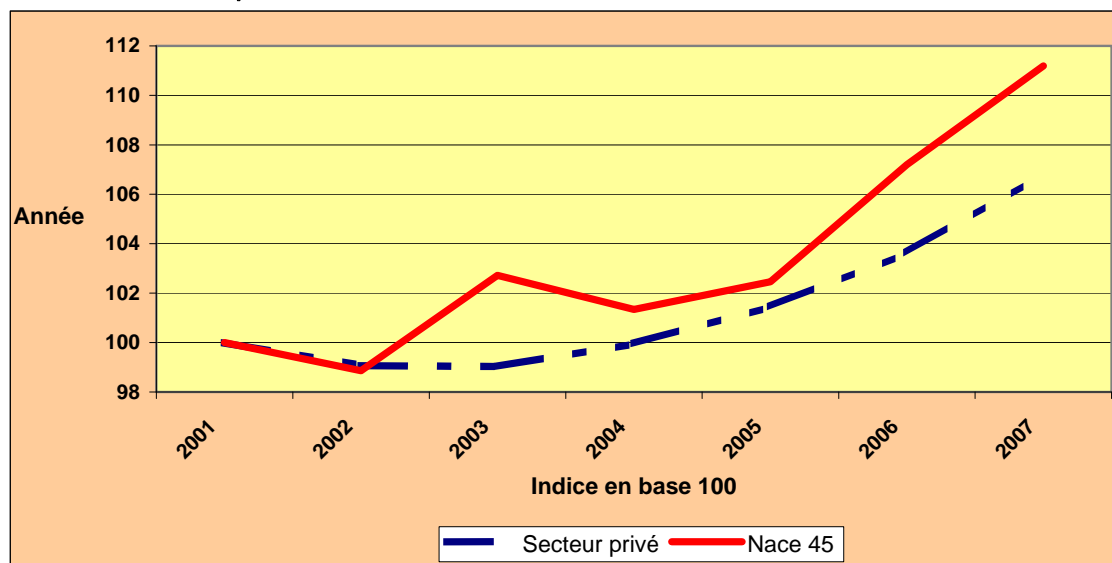
3.1. L'EMPLOI (SOURCES : ONSS)

3.1.1. Evolution de l'emploi de 2001 à 2007

Evolution de l'emploi

Le tableau 1 compare le volume de l'emploi en équivalents temps plein dans la construction et dans le secteur privé de 2001 à 2007. Il montre au cours des deux dernières années une progression plus rapide de l'emploi dans le secteur de la construction que dans l'ensemble du secteur privé.

Graphique 1: Evolution de l'emploi dans la construction et dans l'ensemble du secteur privé de 2001 à 2007, exprimé en indice en base 100.



Evolution de l'emploi selon le genre

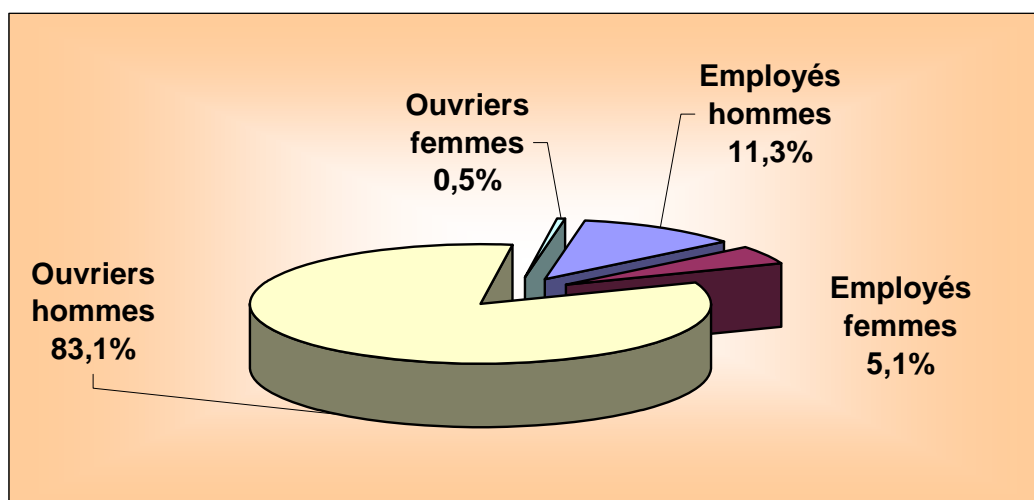
Le tableau 2 montre que lentement et régulièrement, la part des femmes augmente dans le secteur de la construction. Elle y passe de 4.9% en 2001 à 5.6% en 2007, justifiant que pour la première fois, l'étude du FAT fasse mention des différences liées au genre de la victime. Mais on reste cependant encore loin des 38% de femmes parmi les travailleurs de l'ensemble du secteur privé.

Evolution selon la catégorie professionnelle

Le tableau 3 montre que la part des ouvriers diminue quant à elle régulièrement dans le secteur de la construction. On note par ailleurs que les augmentations du volume de l'emploi sont en termes relatifs plus importantes en 2006 et 2007 chez les employés (+6.1%) que chez les ouvriers (+3.3%).

Le graphique 2 montre que la présence féminine parmi les ouvriers reste extrêmement marginale.

Graphique 2 : Structure de l'emploi en ETP dans la construction - 2007



3.1.2. Emploi 2007 dans la construction par sous secteurs en 5 positions

Emploi total

L'analyse du tableau 4 montre que l'emploi dans la construction se répartit inégalement selon les grands sous-secteurs. Ainsi en 2007, observe-t-on la répartition suivante :

- ◇ La préparation des sites (**nace 451**) occupe **3.3%** de l'emploi dont 77% dans le seul sous - secteur du terrassement - 45.112.
- ◇ La construction d'ouvrages, de bâtiments ou de génie civil (**nace 452**) occupe **54.4%** des travailleurs du secteur Nace 45, dont 1/3 dans la construction de maisons individuelles, 15% dans les travaux de construction spécialisés et 15 autres % dans la construction d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et d'installations sportives.
- ◇ Les travaux d'installation (**nace 453**) occupent **21,7%** de l'emploi du secteur, répartis pour 44% dans les travaux d'installation électrique et pour 32% dans les entreprises d'installation de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation.

- ◇ Les travaux de finition (**nace 454**) comptent **20%** de l'emploi de la construction dont 41% dans la menuiserie en bois ou en matière plastique;
- ◇ Tandis que la location avec opérateur de matériel de construction (**nace 455**) n'occupe que **0.6%** de l'emploi du secteur de la construction.

Selon le genre

Le tableau 5 permet de relever la répartition inégale de la toute relative "féminisation" du secteur. Les femmes sont un peu plus présentes dans les secteurs de l'installation (6.3%), de la finition (6.5%) et de la location (6.4%) que dans ceux de la préparation des sites (4.3%) et de la construction (5%). A noter, le secteur de la vitrerie - 45.442 où elles représentent 11% de l'emploi, celui des travaux de dragage - 45.241 où elles sont 9.6% et celui de la menuiserie métallique - 45.422 où elles sont 8.9%.

Selon la catégorie professionnelle

Dans le tableau 6, on remarque que 84% des travailleurs du secteur sont des ouvriers. Mais ici aussi, il existe des variantes selon les sous-secteurs d'activité. Cependant, la part des ouvriers n'est jamais inférieure à 60% comme dans le secteur des travaux de dragage.

Les ouvriers représentent

- 90% des travailleurs dans la préparation de sites
- 84% des travailleurs de la construction de bâtiment ou de génie civil
- 79% des travailleurs des travaux d'installation
- 87% des travailleurs de la finition
- et 81% des travailleurs de la location de matériel de construction avec opérateur.

Par la taille de l'entreprise

L'analyse des tableaux 7 et 8 montre que dans la plupart des sous - secteurs de la construction, 65% de l'emploi se regroupe dans des entreprises de moins de 50 travailleurs. Dans certains sous - secteurs cependant, l'emploi est constitué pour la plus grande part d'entreprises plus petites encore, comme dans le secteur de la finition. A contrario, dans le secteur de la location de matériel de construction avec opérateur, les travailleurs sont pour plus d'un tiers occupés dans des entreprises plus grandes, comptant entre 100 et 200 travailleurs.

Nombre d'employeurs par taille d'entreprise

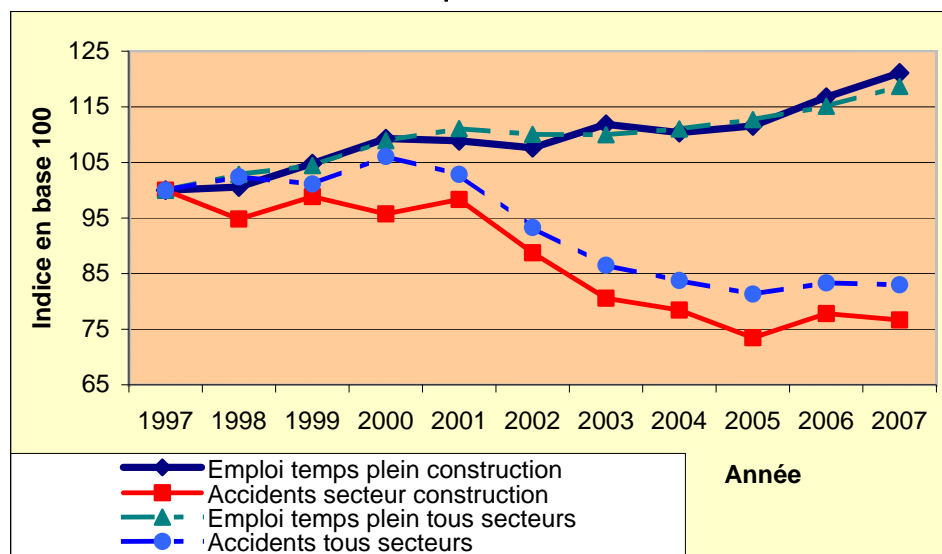
Les tableaux 9 et 10 montrent que la répartition des entreprises selon leur taille dans le secteur de la construction montre que 2/3 des entreprises sont de très petite taille, avec moins de 5 travailleurs et 84% comptent moins de 10 travailleurs. C'est dans le secteur des travaux d'installation et surtout de la finition que les entreprises les plus petites sont les plus nombreuses avec respectivement 69% et 72% d'entreprises de moins de 5 travailleurs. À contrario, dans le secteur de la construction d'immeubles résidentiels, de bâtiments industriels, de ponts, tunnels et viaducs ainsi que dans celui des travaux maritimes et fluviaux, les entreprises sont plus souvent de plus grande taille, au-delà de 50 travailleurs.

Le tableau 11 quant à lui permet de constater que la structure de l'entrepreneuriat dans le secteur de la construction est un peu différente de celle de l'ensemble du secteur privé. La classe modale de taille d'entreprise est, dans les deux secteurs, celle des entreprises comptant entre 1 et 4 travailleurs, suivie de la classe qui lui est juste supérieure. On remarque cependant que la part relative des toutes petites entreprises est moins forte dans la construction que dans l'ensemble du secteur privé. Mais le secteur de la construction connaît aussi une moins grande fréquence des grandes entreprises que l'ensemble du secteur privé.

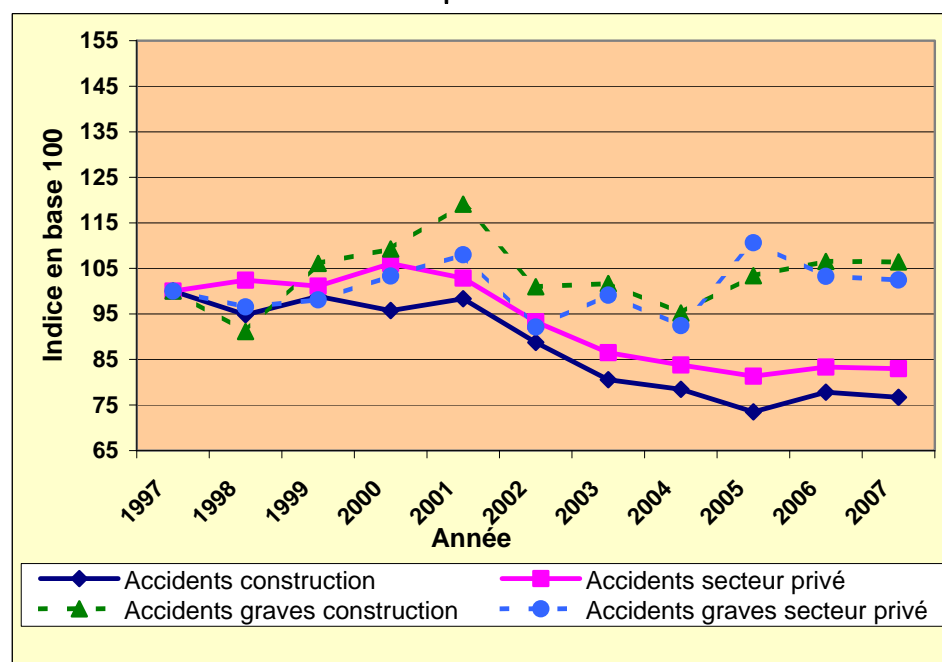
3.1.3. Comparaison des accidents du travail dans le secteur de la construction et dans le secteur privé (1997-2007)

Le tableau 12 qui est illustré par les graphiques 3 à 5, montre que l'emploi, exprimé en équivalents temps plein, a augmenté plus fort au cours des deux dernières années dans la construction que dans l'ensemble du secteur privé. Le nombre global des accidents y a diminué plus sensiblement également. Par contre, les accidents qualifiés de graves, c'est à dire, avec prévision d'incapacité permanente ou décès, ont augmenté plus dans la construction que dans l'ensemble du secteur privé entre 1997 et 2007 et ce phénomène est sensible les deux dernières années.

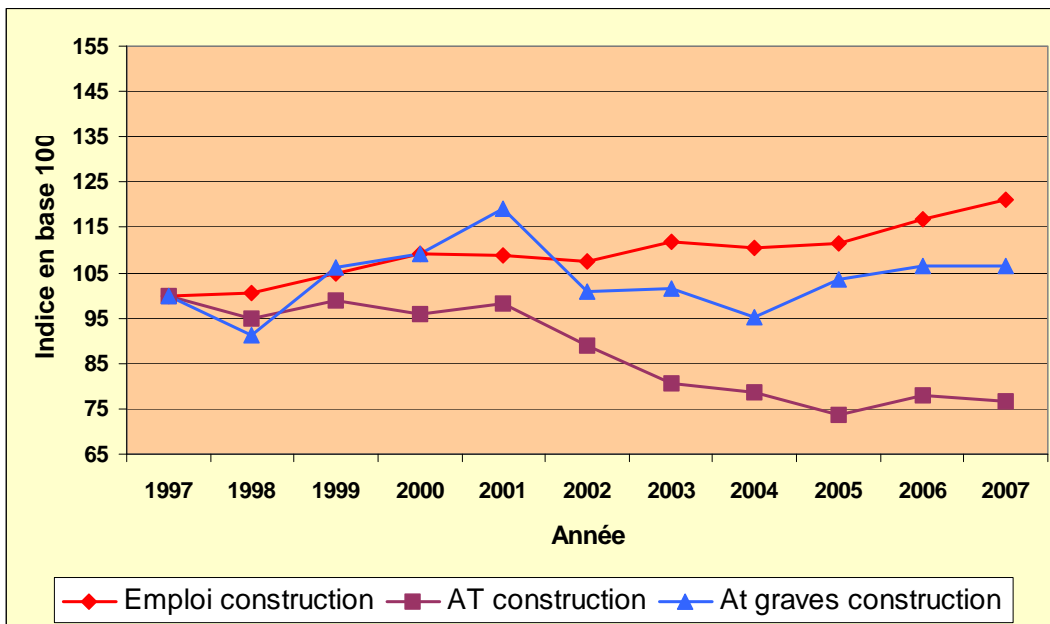
Graphique 3: Comparaison de l'évolution de l'emploi et des accidents dans le secteur de la construction et dans l'ensemble du secteur privé - 1997 - 2007



Graphique 4: Comparaison de l'évolution des accidents et des accidents graves dans la construction et dans l'ensemble du secteur privé - 1997- 2007.

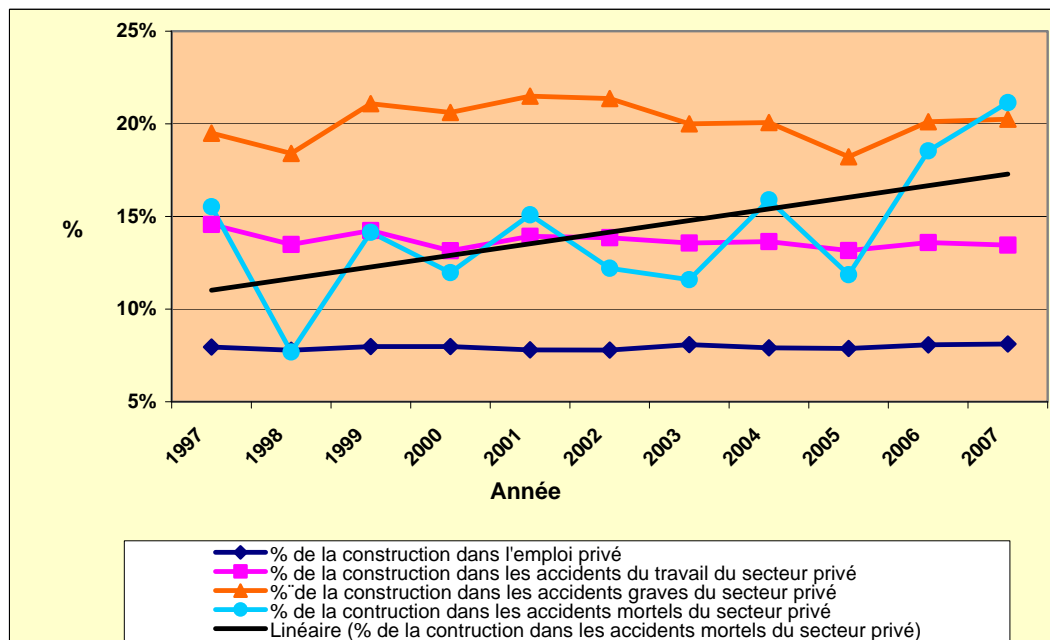


Graphique 5: Evolution de l'emploi, des accidents et des accidents graves dans la construction - 1997-2007.



La conséquence première de cette évolution est traduite par le tableau 13 et illustrée dans le graphique 6. On y remarque que la part relative de la construction dans le secteur privé est stable pour ce qui concerne l'emploi et qu'elle diminue légèrement pour ce qui est des accidents de travail en général. La part des accidents graves, après une baisse observée en 2005, a retrouvé le niveau des années 1999-2004. Par contre, la part de la construction dans les accidents mortels est croissante sous l'effet notamment des deux dernières années. En 2006, avec 33 accidents mortels, on dénombrait 10 accidents mortels de plus que l'année précédente. Le nombre de décès en 2007 (37 accidents mortels) est le plus élevé depuis que la banque de données du Fonds enregistre les accidents (1993).

Graphique 6: Evolution de la part (%) de la construction dans l'emploi, les accidents, les accidents graves et mortels de l'ensemble du secteur privé - 1997-2007.



3.2. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LA CONSTRUCTION

3.2.1. Evolution des accidents dans la construction de 2000 à 2007

Le tableau 14 montre une diminution de près de 20% du nombre de déclarations d'accidents dans le secteur de la construction entre 2000 et 2007. Durant la même période, la part des accidents acceptés a elle aussi diminué, passant de 95.4% en 2000 à 93.9% en 2007. La répartition entre accidents survenus sur les lieux du travail ou sur le chemin du travail est quant à elle restée stable.

Les tableaux 15 et 16 montrent une diminution globale du nombre des AT de 20% entre 2000 et 2007 avec un minimum de 21.142 accidents atteint en 2005 et une remontée jusqu'à 22.061 AT en 2007. Le nombre des accidents sans suite a diminué même si, leur part est restée relativement stable. Il en est de même pour les accidents ayant entraîné une incapacité temporaire seule. Par contre, bien que le nombre absolu des accidents avec incapacité permanente soit en léger recul entre 2000 et 2007, il progresse depuis 2004 tant en termes absolus qu'en part relative. Nous avons déjà évoqué l'évolution des décès par accident de travail qui a progressé au cours de ces deux dernières années tant en nombre absolu qu'en part relative.

3.2.2. Les accidents du travail dans le secteur de la construction en 2007

Le tableau 17 montre qu'en 2007, le secteur de la construction a connu 22.061 accidents sur les lieux du travail. Les sous-secteurs les plus représentés parmi les accidentés sont, dans l'ordre décroissant le 45211- construction de maisons individuelles (4.245 AT), le 45421 - Menuiserie en bois ou en matières plastiques (2.156 AT), le 45250 - autres travaux de construction spécialisés (1.970 AT) et le 45310 - Travaux d'installation électrique (1758 AT).

En moyenne, 32.1% des accidents survenus dans le secteur n'entraînent que des frais médicaux, 55.9% une incapacité temporaire seule et 11.9% une incapacité permanente,

3.2.2.1. TAUX DE FRÉQUENCE ET DE GRAVITÉ PAR NACE 3 ET 5 POSITIONS

Les taux sont calculés sur la base des chiffres de l'emploi au 30 juin de l'année fournis par l'ONSS et des chiffres des accidents du travail connus au FAT pour l'entièreté de l'année visée.

Le tableau 18 montre que depuis 2000, les taux de fréquence et réel de gravité du secteur évoluent favorablement de manière régulière. L'exception concerne le taux global de gravité qui remonte en 2006 et 2007 en raison de la remontée du nombre d'accidents mortels sur ces deux dernières années.

Les variations entre secteurs sont importantes. Certains secteurs connaissent une évolution favorable de leurs taux de fréquence. C'est le cas des secteurs du 452 - construction d'ouvrages d'art de bâtiment ou de génie civil, à l'exception du 45230 - Construction d'autoroute, de routes, d'aérodrome et d'installations sportives. Certains secteurs connaissent des taux de fréquence plus élevés que la moyenne du secteur (49.41). C'est le cas de la vitrerie - 45442 (77.77), de la réalisation de charpentes et de couvertures - 45220 (76.60).

L'analyse des taux globaux de gravité qui intègrent dans leur calcul les notions d'incapacité permanente et les décès, montre cette même disparité de résultats et d'évolution. Relevons l'évolution favorable sur les trois dernières années des secteurs 45211 - Construction de maisons individuelles. Mais aussi, l'évolution moins favorable des secteurs 45220 - Réalisation de charpentes et couvertures et 45250 - Autres travaux de construction spécialisés.

Le tableau 20 permet de constater combien les taux sont sensibles aux variations des données d'incapacité permanente et de décès, en particulier dans les secteurs qui connaissent un nombre plus réduit d'heures d'exposition aux risques et d'accidents du travail.

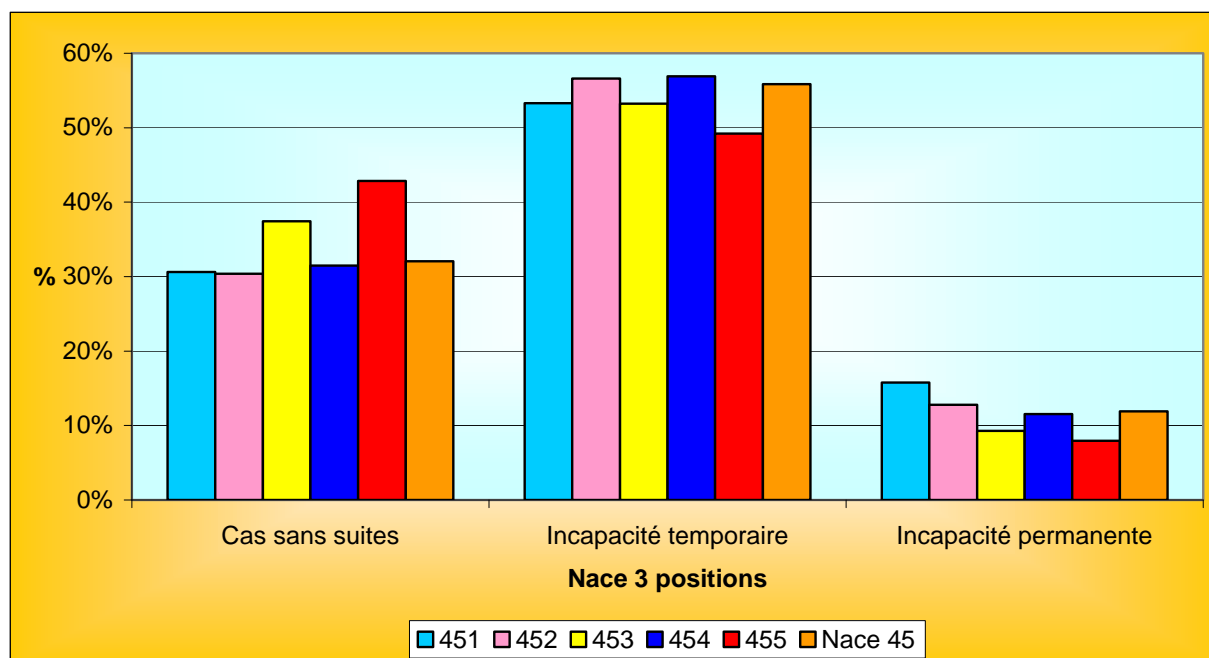
Les tableaux 23, 24 et 25 permettent de connaître les taux de fréquence et de gravité réel et global selon la taille de l'entreprise pour chacun des sous-secteurs d'activité économique.

3.2.2.2. CARACTÉRISTIQUES DES ACCIDENTS

Suites des AT

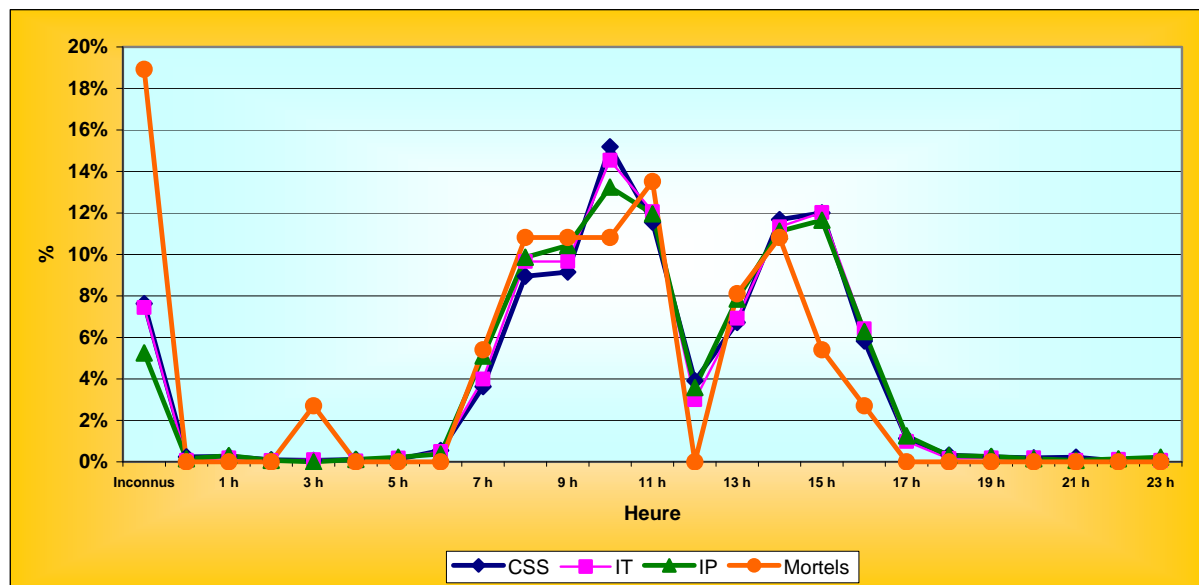
Les tableaux 36 et 37 montrent que les cas sans suites sont plus fréquents que dans l'ensemble du secteur de la construction, pour les secteurs 453 et 455. Pour les accidents avec incapacité temporaire, ce sont les secteurs 452 et 454 qui se situent au-dessus de la moyenne et pour les accidents avec incapacité permanente, ce sont les secteurs 451 et 452.

Graphique 7 : Distribution en % des suites des AT dans la construction en nace 3 positions - 2007



Heure de l'accident

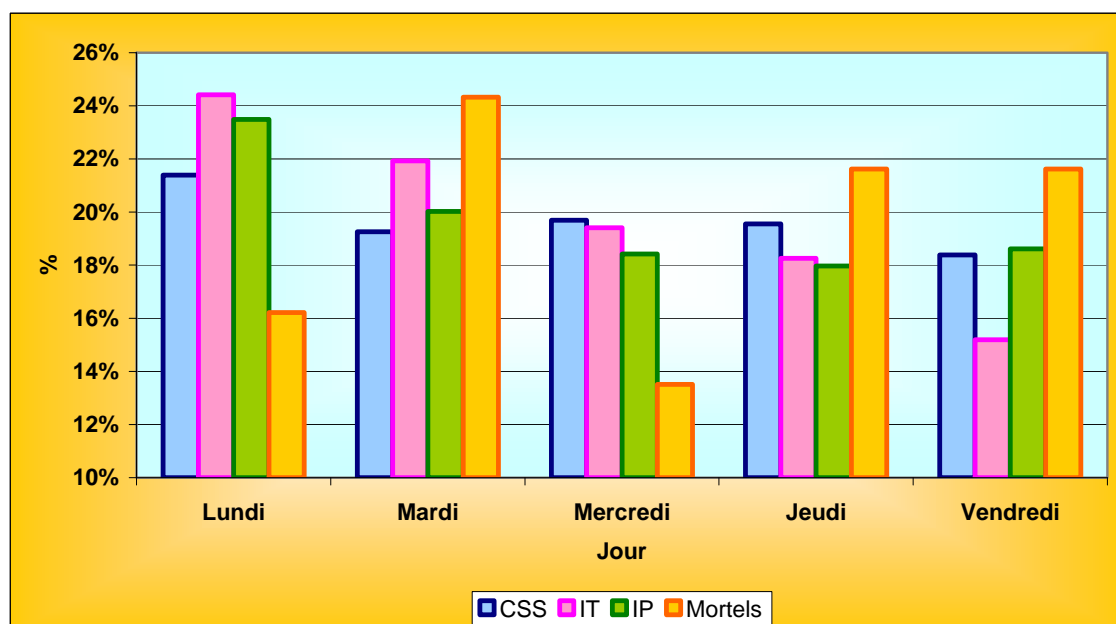
Graphique 8: Distribution en % des AT dans la construction selon l'heure de survenance et la suite encourue - 2007



L'analyse du tableau 38 montre qu'il n'existe pas de réelles différences entre les sous-secteurs d'activité économique composant la construction pour ce qui concerne l'heure de survenance de l'accident. Le graphique 19 représente la distribution en valeurs relatives des accidents selon leurs conséquences. Les distributions relatives des 4 types d'accidents définis selon leurs conséquences sont parallèles. Les accidents, quelle que soit leur gravité, présentent une fréquence quasi identique aux différents moments de la journée de travail.

Jour de l'accident

Graphique 9: Distribution en % des AT dans la construction selon le jour de l'accident et la suite encourue - 2007

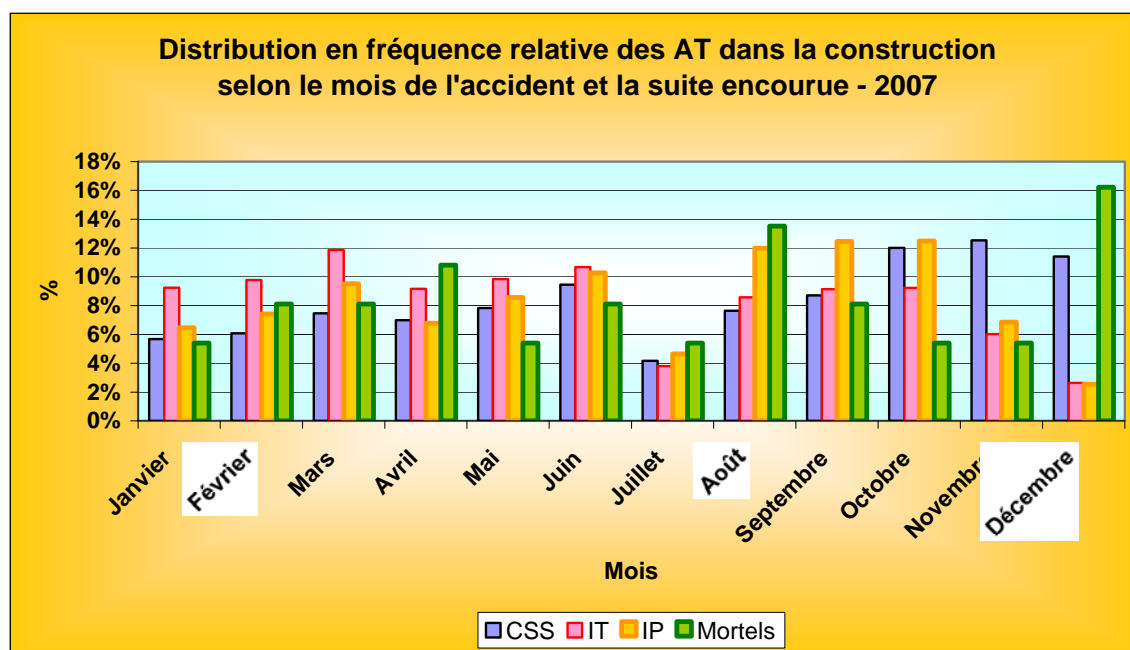


Le même constat s'impose pour ce qui concerne les jours de survenance des accidents au cours de la semaine. A la différence près que le secteur connaît un nombre tellement réduit d'accidents les jours de week-end qu'il n'a pas été jugé opportun de les introduire dans le graphique 20. Ce constat peut être relevé de la lecture du tableau 39. Le graphique 20 montre que la fréquence des accidents avec incapacité temporaire et dans une moindre mesure avec prévision d'incapacité permanente diminue au cours de la semaine. Près d'un quart des accidents avec incapacité temporaire surviennent le lundi.

Mois de l'accident

L'analyse des tableaux 40 ne permet pas de dégager de tendances clairement distinctes selon le sous-secteur d'activité, ni même de différences nettes entre le secteur de la construction et l'ensemble du secteur privé, exception faite de la nette diminution des accidents en juillet à mettre en relation avec les congés du bâtiment et la diminution de décembre attribuable notamment aux chômages pour intempéries. Dans le graphique 21, on peut noter que plus d'un tiers des accidents avec prévision d'incapacité permanente se sont produits au cours des mois d'août, septembre et octobre.

Graphique 10 : Distribution en % des AT dans la construction selon le mois de l'accident et la suite encourue - 2007

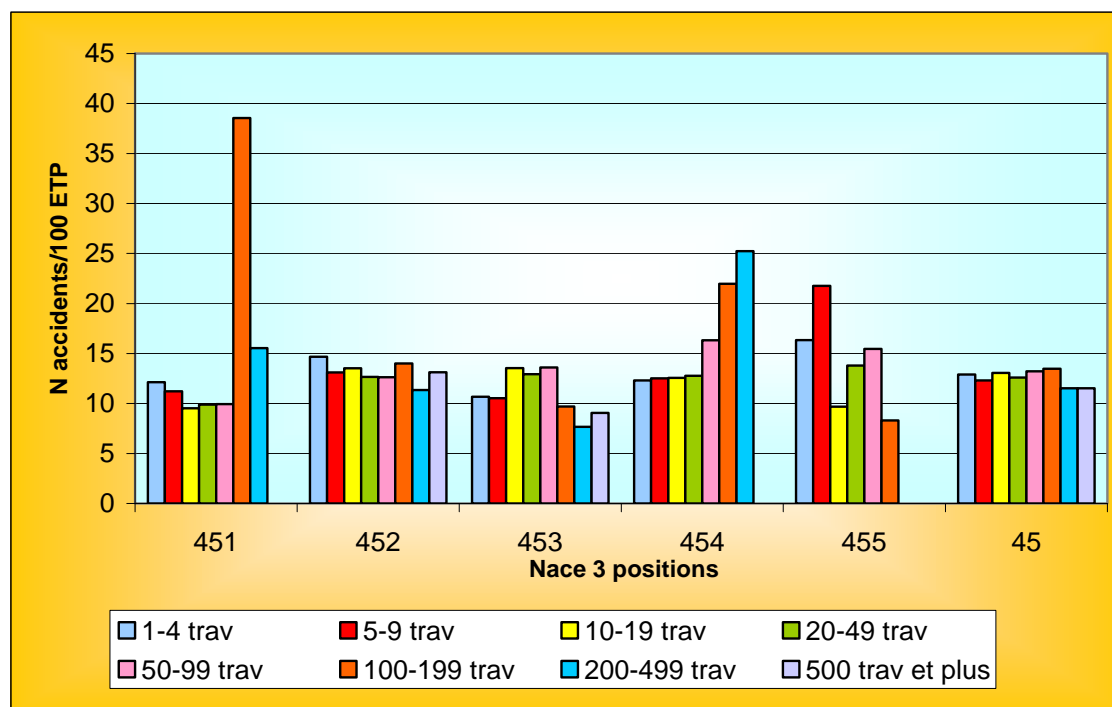


Taille de l'entreprise

Le tableau 41 détaille la distribution des accidents dans le secteur de la construction et dans les sous-secteurs selon les suites des accidents et la taille de l'entreprise.

Le graphique 22 présente la distribution des taux d'accidents (nombre d'accidents par 100 travailleurs équivalents temps plein) pour les différents sous secteurs de la construction. On observe que pour le nace 45 dans son ensemble, la taille de l'entreprise n'a pas d'effet caractérisé sur cette distribution ; quelle que soit la taille de l'entreprise, on dénombre en 2007 12 à 13 accidents par 100 travailleurs ETP. Lorsque l'on compare les 3 sous-secteurs le plus importants (452, 453 et 454) qui occupent 96% de l'emploi de la construction et concentrent 96% des accidents du secteur, on remarque la hausse du taux dans le Nace 454 pour les entreprises comprenant 50 travailleurs et plus.

Graphique 11 : Nombre d'accidents par 100 travailleurs ETP par taille d'entreprise et par sous-secteurs de la construction et pour la construction dans son ensemble - 2007



Accidents type

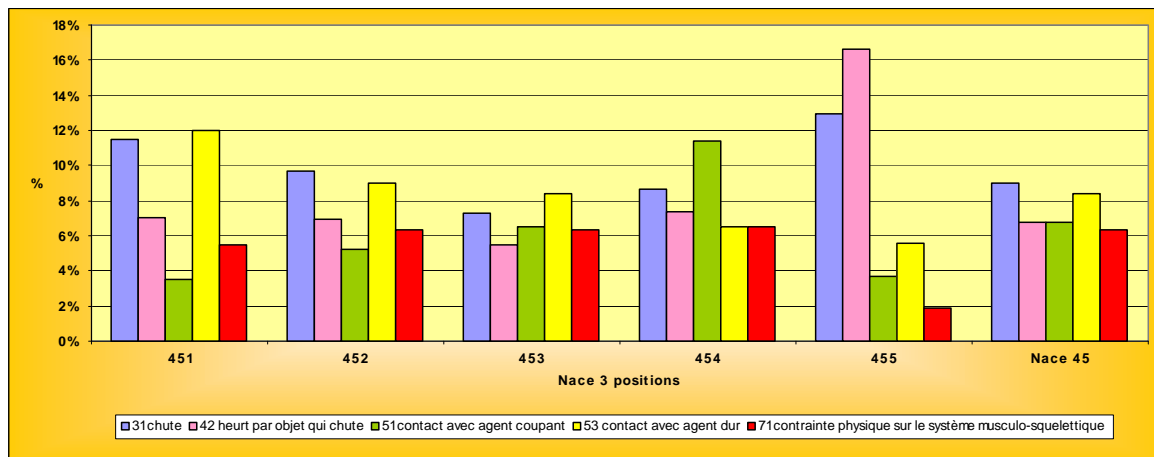
La description du processus accidentel est reprise de manière détaillée dans les tableaux 44 à 49 qui figurent en annexe de cette étude. Ce processus accidentel est décrit par 6 variables : le type de travail exercé par la victime au moment où l'accident va se produire, l'élément déviant (par rapport au processus normal) du travail qui entraîne l'accident, l'agent matériel associé à cette déviation, le contact-modalité de la blessure qui cause la lésion, la nature de la lésion et sa localisation.

Un accident peut être caractérisé par le type de contact qui occasionne la blessure. Les graphiques 23 à 25 permettent de visualiser la répartition, pour chacun des sous-secteurs et pour l'ensemble de la construction, des principaux contacts-modalités de la blessure, selon les conséquences : accidents sans suites, accidents avec incapacité temporaire et les accidents avec prévision d'incapacité permanente.

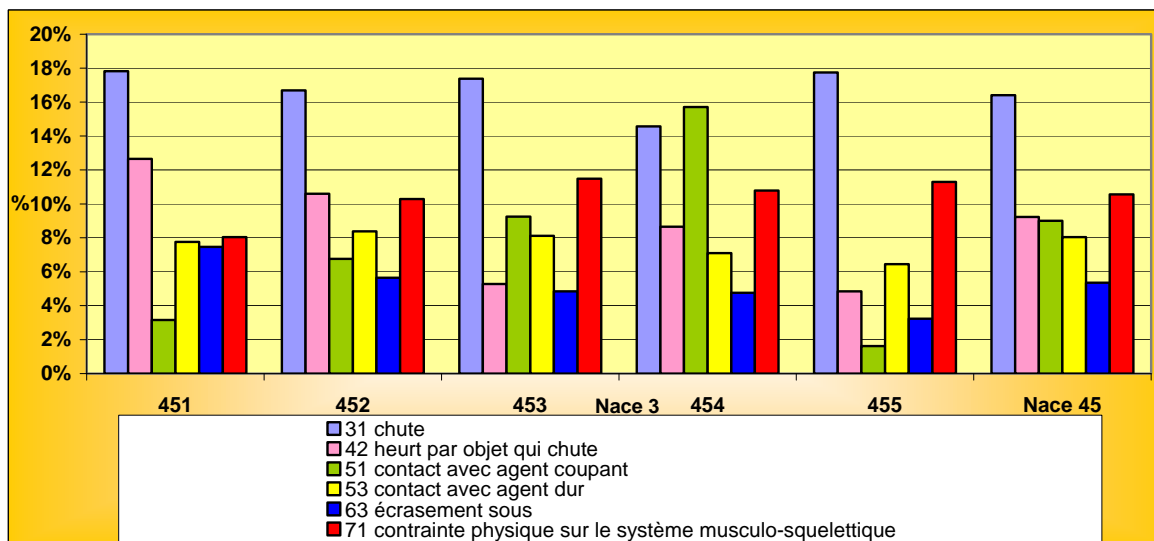
Quel que soit le sous-secteur, la chute est l'accident type qui survient le plus souvent dans le cas des accidents avec prévision d'incapacité permanente. Pour les accidents avec incapacité temporaire, la chute est également l'accident type le plus fréquent sauf dans le Nace 454 où elle est précédée par les accidents survenant à l'occasion d'un contact avec un objet coupant.

Les accidents type des secteurs 453 et 454 sont développés dans le chapitre suivant.

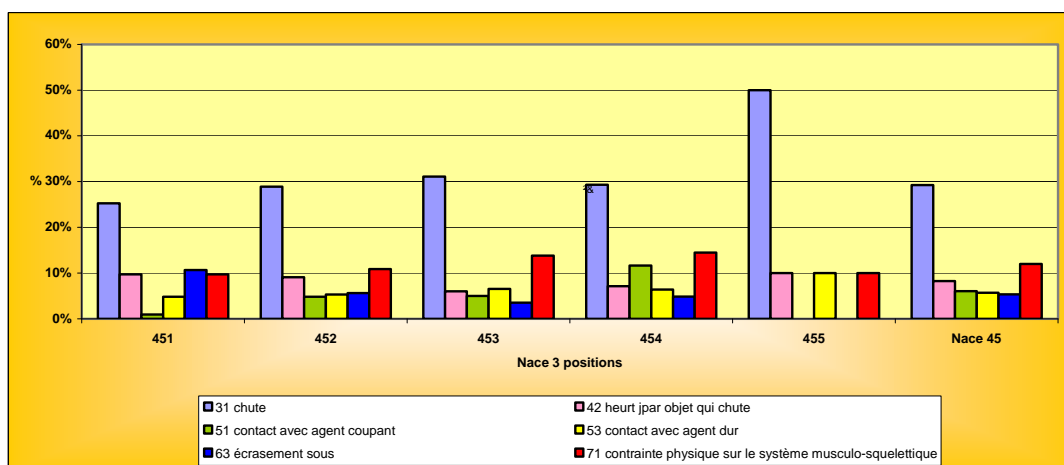
Graphique 12 : Distribution en % des contacts blessants des AT sans suite dans les sous secteurs de la construction - 2007



Graphique 13 : Distribution en % des contacts blessants des AT avec IT dans les sous secteurs de la construction - 2007



Graphique 14 : Distribution en % des contacts blessants des AT avec IP dans les sous-secteurs de la construction - 2007



4. Analyse des accidents du travail dans les secteurs du parachèvement et de la finition au travers des principaux contacts blessants en 2007

Ce chapitre présente une analyse des processus accidentels types dans les sous secteurs de l'installation - **Nace 453** et de la finition - **Nace 454** et les compare avec le processus accidentel type commun à l'ensemble du secteur de la construction; pour réaliser cette comparaison, nous sommes partis des principaux modes de contact et de blessure, pour chacun des sous-secteurs et pour le secteur de la construction.

Dans chacun des sous secteurs et pour chacun des principaux contacts blessants, nous avons réalisé un arbre de distribution des fréquences des principales variables décrivant les processus accidentels les plus fréquents. La comparaison de ces différents arbres permet d'identifier rapidement les grandes différences dans les processus accidentels les plus fréquents dans ces secteurs de la construction.

Dès l'identification des principaux contacts blessant, on relève des différences entre les secteurs étudiés.

Dans l'ensemble du secteur de la construction, les contacts blessants les plus fréquents sont:

- 31 Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute) à **15.6%**
- 71 Contrainte physique sur le système musculo-squelettique à **9.4%**

Dans le secteur 453 des travaux d'installation, les contacts blessants les plus fréquents sont:

- 31 Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute) à **14.9%**
- 71 Contrainte physique sur le système musculo-squelettique à **9.8%**

Dans le secteur 454 des travaux de finition, les contacts blessants les plus fréquents sont:

- 31 Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute) à **14.4%**
- 51 Contact avec un agent matériel coupant à **13.9%**

Partant des deux principaux contacts blessants pour l'ensemble du secteur de la construction et les deux sous-secteurs, nous avons identifié les déviations, les natures et les localisations de blessures les plus fréquentes, et pour chacune des déviations, les types de travail et les agents matériels liés à la déviation les plus fréquents.

Nace 453 TRAVAUX
D'INSTALLATION (N = 4.304 AT)

Contact blessant 31 - Mouvement vertical,
écrasement sur, contre (résultat d'une
chute) : 14.9% (N = 640)

Contact blessant 71 - Contrainte
physique sur le système musculo-
squelettique : 9.8% (N= 452)

Déviations : 51- Chute de
personne de hauteur :
40.2% (N = 257)

Déviations : 52 - Chute de
personne de plain-pied :
27.5% (N = 176)

Nature de la blessure:

- 11 Blessures superficielles: 23.1% (N=144)
- 32 Entorses et foulures : 21.7% (N=172)
- 20 Fractures osseuses: 10% (N=62)
- 30 Luxations, entorses et foulures: 8.2% (N=51)

Localisation de la blessure:

- Membre inférieur: 40.5% (N=259)
dont
 - 62 Jambe: 17.7% (N=113)
 - 63 Cheville: 10.5% (N=67)
 - 64 Pied: 8.8% (n=56)
- Membre supérieur: 25.9% (N=166)
dont
 - 55 Poignet: 6.7% (N=43)
- Dos : 9.7% (N=62)

Type de travail

- 51 Installation : 34.6% (N=89)
- 24 Rénovation: 24.1% (N=62)
- 22 Construction nouvelle: 10.1% (N=26)

Agent matériel

- 02 Constructions, surfaces en hauteur: 69.3% (N=178)
dont
 - 02.03 Surfaces en hauteur mobiles: 37.4% (N=96)
 - 02.02 Surfaces en hauteur fixes: 15.6% (N=40)
 - 02.01 Parties de bâtiment en hauteur fixes: 14.4% (N=37)
- 01 Constructions, surfaces à niveau: 8.9% (N=23)
dont
 - 01.02 Sols à niveau: 3.9% (N=10)
 - 01.01 Eléments de construction : 3.5% (N=9)

Type de travail

- 51 Installation : 30.1% (N=53)
- 24 Rénovation : 17% (N=30)
- 22 Construction nouvelle : 10.2% (N=18)

Agent matériel

- 01 Constructions, surfaces à niveau : 48.9% (N=86)
dont
 - 01.02 Sols à niveau: 41.5% (N=73)
- 02 Constructions, surfaces en hauteur: 16.5% (N=29)
dont
 - 02.01 Parties de bâtiment en hauteur : 9.1% (N=16)

**Nace 453 TRAVAUX
D'INSTALLATION (N = 4.304 AT)**

Contact blessant 31 -
Mouvement vertical, écrasement
sur, contre (résultat d'une chute) :
14.9% (N = 640)

Contact blessant 71 - Contrainte
physique sur le système musculo-
squelettique : 9.8% (N= 452)

Nature de la blessure:

- 32 Entorses et foulures: 42.2% (N=172)
- 30 Luxations, entorses et foulures: 15.9% (N=65)
- 11 Blessures superficielles: 12.5% (N=51)
- 52 Traumatismes internes: 7.4% (N=30)

Localisation de la blessure:

- Dos: 31% (n=130)
- Membre inférieur: 35.5% (n=149)
dont
- 63 Cheville: 14.5% (N=61)
- 62 Jambe: 10.5% (N=44)
- Membre supérieur: 26.7% (N=112)

Déviation 64 – Mouvement du
corps sans contrainte physique
non coordonné, inopportun :
21% (N=88)

Déviation 71 – Mouvement
du corps sous contrainte
physique en soulevant, en
portant, en se levant :
24.3% (N= 102)

Agent matériel

- 14 Matériaux, objet: 28.4% (n=25)
dont
14.00 et 14.99 Matériaux, objets non précisés: 14.8% (N=13)
- 01 Constructions, surfaces à niveau: 21.6% (N=19) dont
- 01.02 Sols à niveau: 15.9% (N=14)
- 02 Constructions, surfaces en hauteur: 21.6% (N=19) dont
- 02.03 Surfaces en hauteur mobiles: 9.1% (N=8)

Type de travail

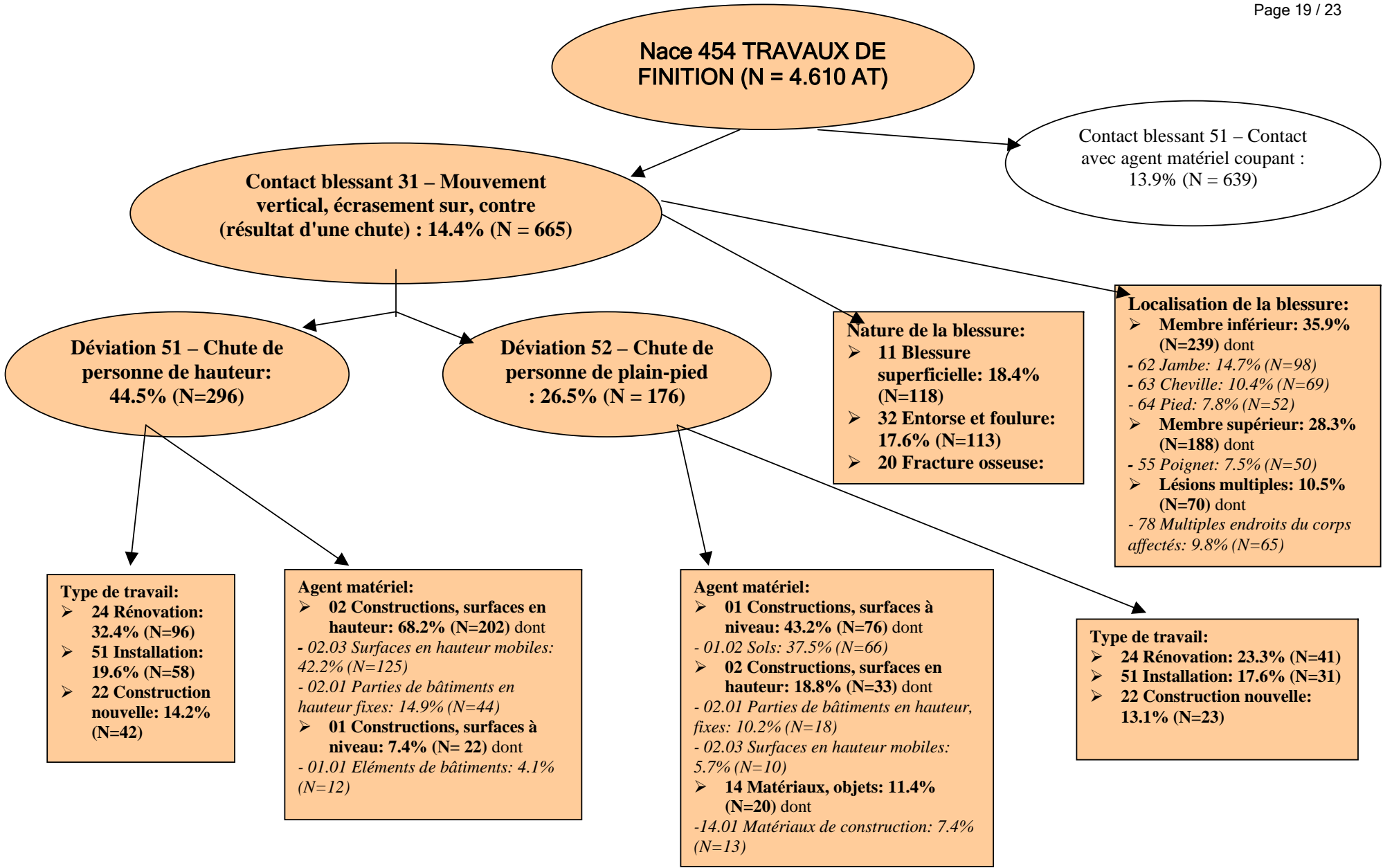
- 51 Installation: 36.4% (N=32)
- 24 Rénovation: 18.2% (N=16)
- 22 Construction nouvelle: 9.1% (N=8)

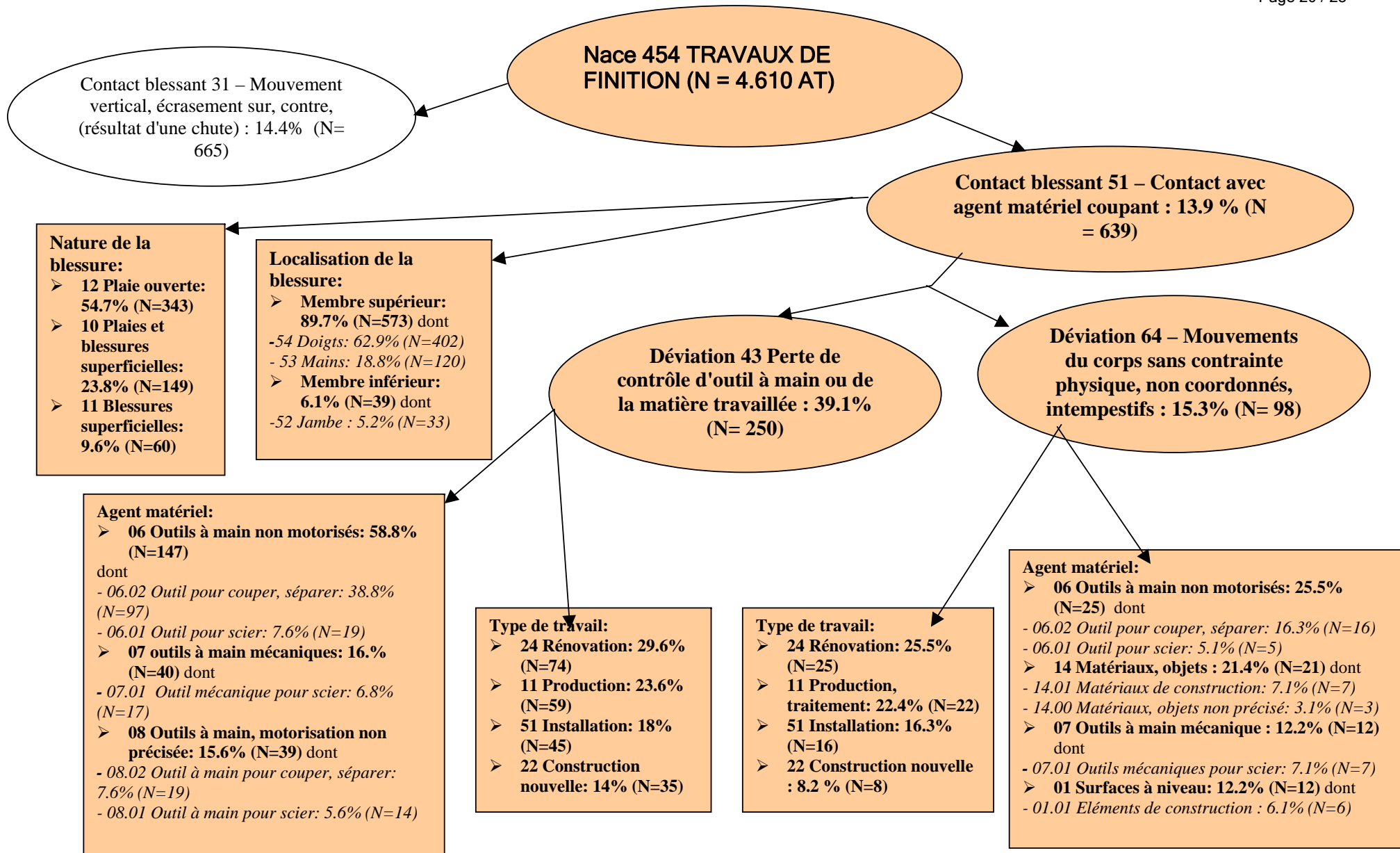
Type de travail

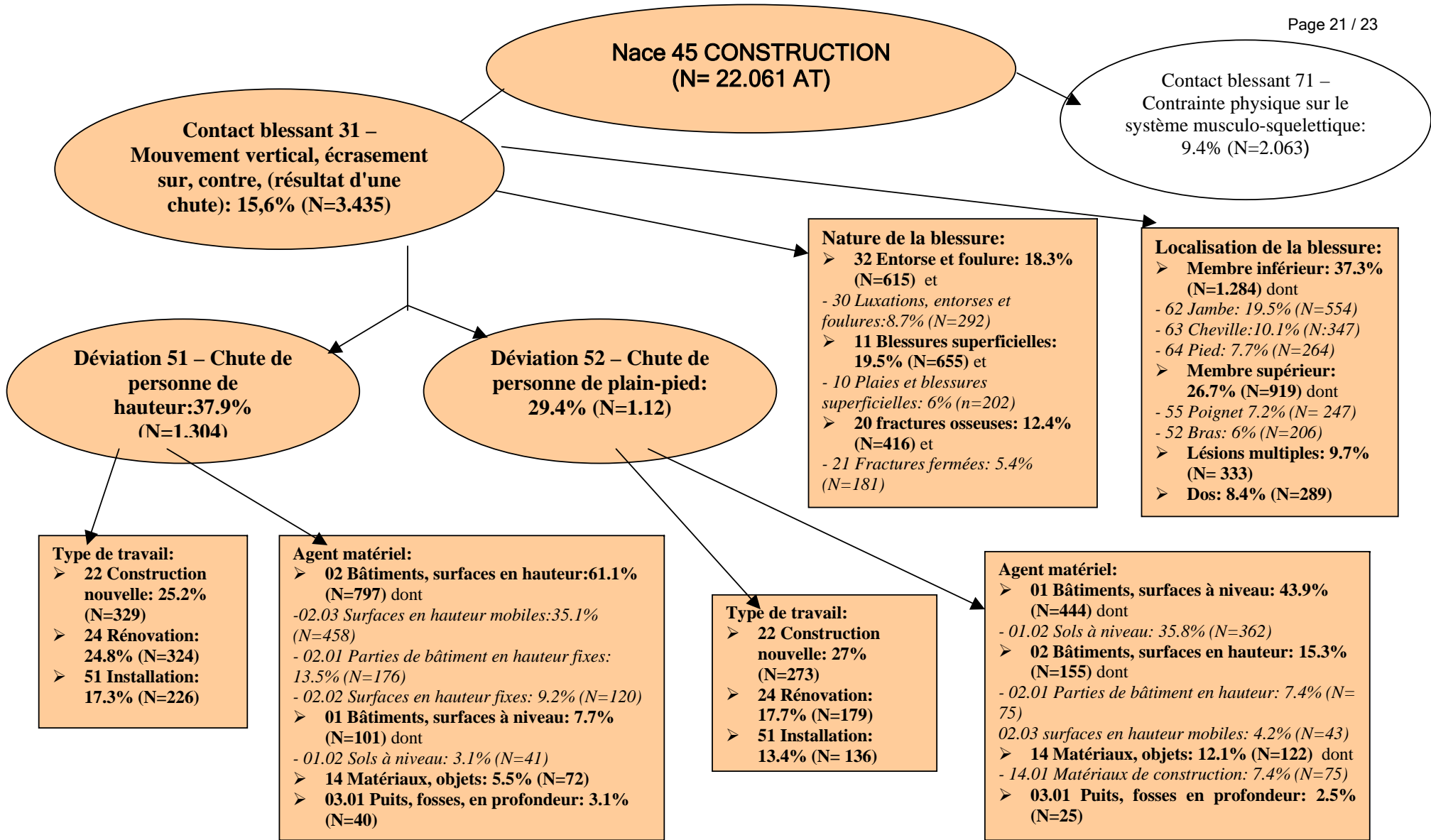
- 51 Installation: 28.4% (N=29)
- 24 Rénovation: 22.5% (N=23)
- 11 Production, transformation: 10.8% (N=11)
- 22 Construction nouvelle: 10.8% (N=11)

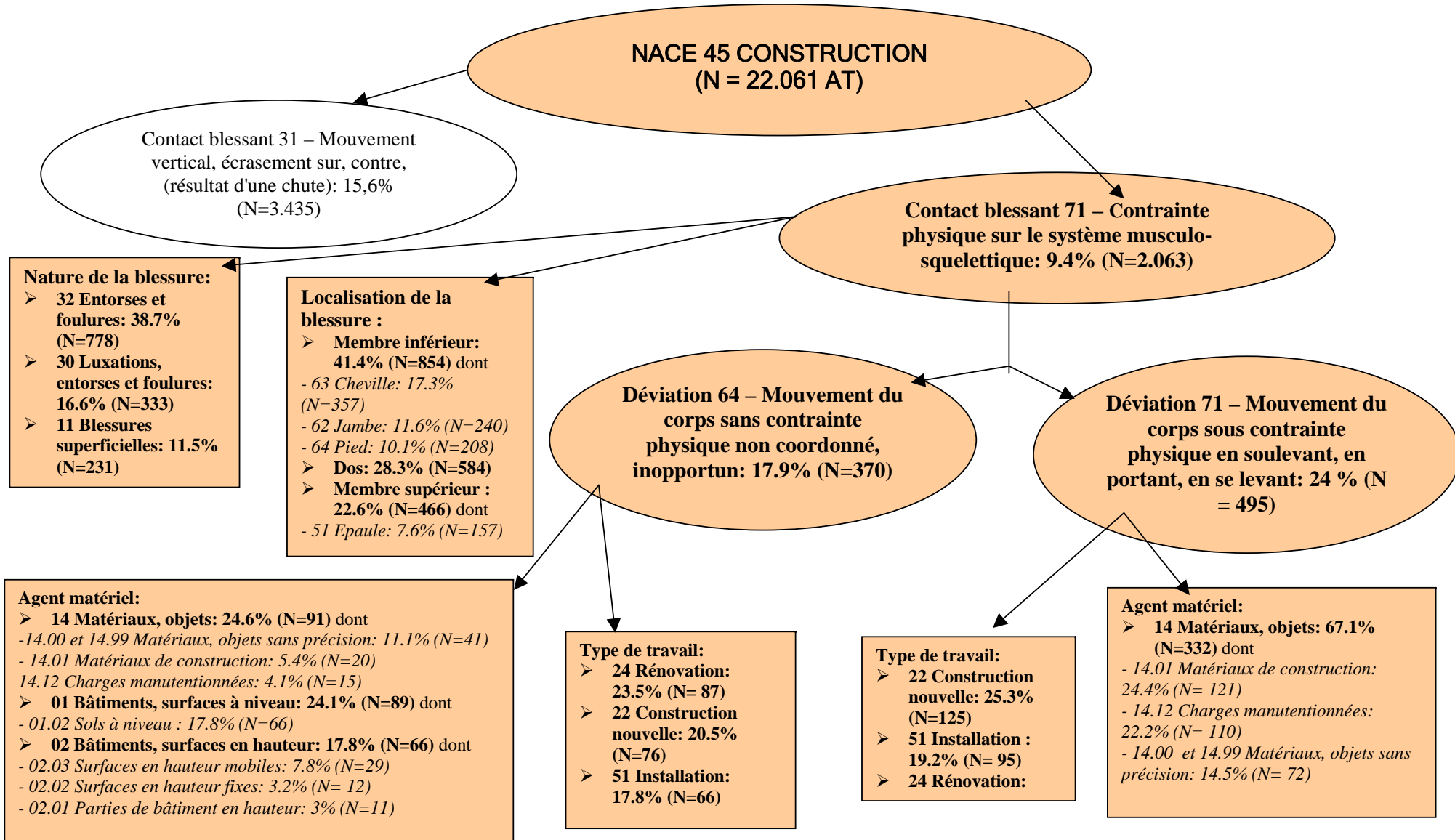
Agent matériel

- 14 Matériaux, objets: 64.7% (N=66)
dont
- 14.12 Charges maintenonnées: 22.5% (N=23)
14.00 Matériaux, objets, non précisés: 18.6% (N=19)
- 14.01 Eléments de construction, de machine: 12.7% (N=13)
- 01 Constructions, surfaces à niveau: 6.9% (N=7)
dont
- 01.01 Eléments de bâtiments de construction: 3.9% (N=4)









5. Conclusions

A) Evolution des accidents dans le secteur de la construction.

Si on observe l'évolution de l'emploi depuis 1997, on constate que l'emploi dans le secteur de la construction épouse la tendance croissante de l'emploi du secteur privé. On observe cependant que la croissance de l'emploi a été plus forte dans la construction au cours des années 2006 et 2007 que dans l'ensemble des secteurs.

Au cours de la dernière décennie, tant dans la construction que dans le secteur privé, le nombre d'accident du travail a diminué. Cette diminution a été de 23% dans la construction et de 17% pour l'ensemble des secteurs. Cependant, on n'enregistre pas de diminution du nombre d'accidents avec prévision d'incapacité permanente entre 1997 et 2007. Au contraire, on note dans la construction une légère augmentation en 2006 et en 2007 du nombre de d'accidents pour lesquels les assureurs ont constitué une provision pour incapacité permanente.

Mais ce qui interpelle, c'est la tendance à la hausse des accidents mortels dans le secteur de la construction au cours de la période 1997-2007. S'il est vrai qu'il est toujours difficile de déterminer une tendance sur la base de nombres restreints, on ne peut pas manquer de s'étonner de l'augmentation relativement importante en 2006 (plus 10 accidents mortels par rapport à 2005) et du fait qu'en 2007, le secteur a enregistré le plus grand nombre d'accidents mortels (37 accidents) depuis que le Fonds des accidents du travail enregistre les accidents (1993).

Ces chiffres bruts mis en relation avec l'évolution de l'emploi permettent de donner une image relative de la situation des accidents du travail dans le secteur de la construction :

- Depuis 2001, le taux de fréquence n'a cessé de décroître. Malgré l'augmentation du volume de l'emploi, le nombre d'accidents a diminué.
- Le taux de gravité réel qui tient compte des jours perdus à la suite de l'accident qui avait diminué entre 2001 et 2005, est resté stable au cours des 3 dernières années.
- Le taux de gravité global qui prend en compte non seulement les jours perdus mais également les taux d'incapacité permanente prévu et les accidents mortels a cru en 2006 et en 2007 par rapport à 2005. L'influence de l'augmentation des accidents mortels est prépondérante dans l'accroissement du taux de gravité global observé au cours de ces deux dernières années.

B) Particularité du secteur de la finition (Nace 454) : les blessures avec objets coupants

L'examen des accidents type dans les sous-secteurs de la construction montre que le secteur de la finition présente sans surprise des particularités par rapport aux autres sous-secteurs de la construction. Parmi les accidents avec incapacité temporaire, l'accident type chez ces autres sous-secteurs est la chute. Dans le secteur de la finition, si la chute est également un accident type fréquent, elle est devancée par les accidents qui surviennent à l'occasion d'un contact avec un objet coupant. Ces deux types d'accidents représentent 30% des accidents dans ce sous-secteur.

Si on analyse les accidents avec prévision d'incapacité permanente, quel que soit le sous-secteur, la chute intervient dans un accident sur trois. En second, viennent les accidents avec contrainte sur le système musculo-squelettique. Le contact avec un objet coupant figure de manière spécifique en troisième lieu dans le secteur de la finition.

Ce type d'accident caractéristique du secteur de la finition s'explique évidemment par la nature du travail, l'activité la plus importante étant la menuiserie. Dans neuf cas sur dix, ce sont les mains qui sont touchées et il s'agit généralement de plaies ouvertes. Que ce soit à l'occasion d'une perte de contrôle de l'outil ou de la matière travaillée ou d'un mouvement intempestif du travailleur, l'accident survient le plus souvent avec un outil à main non motorisé servant à couper.